



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2018-2019

Accueil de Loisirs « LES P'TITS LOUPS » Chavagnes en Paillers / La Rabatelière

Article 1 : ACCUEIL

Le centre de loisirs accueille :

- pour le périscolaire : tous les enfants scolarisés sur les deux communes.
- pour le centre de loisirs (mercredis et vacances) : tous les enfants de 3 à 11 ans domiciliés ou non sur les communes.
- pour le club junior : tous les enfants de 9 à 13 ans domiciliés en priorité sur les communes, et les 13-15 ans s'il reste des places disponibles aux activités.

Les enfants ayant un handicap sont accueillis aux mêmes conditions d'âges dès lors que leurs difficultés n'entraînent pas pour le personnel des contraintes telles qu'il ne puisse assurer la surveillance des enfants et qu'il n'y ait pas à pratiquer de soins particuliers.

Article 2 : ADHÉSION

Les inscriptions au centre de loisirs sont valables du jour de la rentrée scolaire jusqu'à la fin des vacances d'été de l'année suivante. **Pour valider leur inscription**, les parents doivent remettre à la directrice les éléments suivants complétés, soit :

- **une fiche individuelle d'inscription**
- **une fiche sanitaire accompagnée d'un justificatif pour les vaccins obligatoires**
- **l'attestation pour les allocataires MSA ou CAF (si non fournie : application du tarif maximal)**
- **un exemplaire du présent règlement dûment signé par le(s) parent(s)**

L'adhésion est obligatoire : son prix est de **16 € par famille à l'année, 8 €/famille pour le Club Junior et/ou pour les Vacances d'été**. Les familles ayant un enfant inscrit au centre et un autre au Club Junior payeront uniquement l'adhésion de 16 €.

Article 3 : RESPONSABILITE ET SECURITE

- Le centre de loisirs est une structure associative.
- Les enfants sont sous la responsabilité du personnel encadrant dans les plages horaires d'ouverture et à condition qu'ils soient inscrits (cf article 2).
- Le personnel encadrant veillera à la sécurité physique et morale de l'enfant (respect d'autrui et de ses différences)
- Les enfants quittant seuls la structure pendant les horaires d'ouverture doivent fournir une décharge parentale à la directrice du centre.
- Le centre se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vols d'objets personnels.

Il est rappelé que tout enfant doit adopter un comportement compatible avec le fonctionnement du centre et son bon déroulement.

Le CA se réserve le droit d'exclure un enfant si le comportement est préjudiciable à son bon fonctionnement en suivant les règles ci-après :

- *Avertissement verbal émis par la directrice ou l'animateur référent*
- *Rencontre des parents*
- *Exclusion temporaire*
- *Exclusion définitive*

IMPORTANT : il est impératif de signaler sur la fiche d'inscription le nom de la (ou des) personne(s) qui vient chercher l'enfant le soir. En cas de changement, merci d'en informer le centre par mail, par téléphone ou par papier libre.

Projet d'accueil individualisé (P.A.I.) : tous les enfants fréquentant la structure et ayant un P.A.I. doivent fournir au centre :

- **Le P.A.I. signé par les différentes parties**
- **Une trousse de secours avec le nécessaire de soins en cas de besoin**

Article 4 : HORAIRES D'OUVERTURE

- Pour le périscolaire :
 - de 7h à 9h et de 16h30 à 19h pour Chavagnes (6h45 sur demande exceptionnelle)
 - de 7h à 8h45 et de 16h30 à 19h pour la Rabatelière (6h45 sur demande exceptionnelle)

- Pour le centre de loisirs :

Les inscriptions sont à la journée (9h-17h) ou à la demi-journée (9h-14h et 12h-17h).

Le péricentre est ouvert de 7h à 9h (6h45 sur demande exceptionnelle) et de 17h à 19h.

Les horaires d'ouverture du péricentre peuvent être modifiés, durant les vacances scolaires, selon les besoins des familles recensés.

Pour les enfants inscrits à la demi-journée :

- matin + repas : il faut venir récupérer les enfants entre 13h30 et 14h
- repas + après-midi : les enfants doivent arriver entre 12h et 12h15

▪ **Pour le club junior**

Un planning d'activités sera distribué par les écoles ou envoyé par mail avant chaque période de vacances aux jeunes de 9 à 15 ans (du CM1 à la 3^e) leur indiquant les horaires et les lieux de rendez-vous.

Article 5 : FERMETURE DU CENTRE

Le centre sera fermé :

- du lundi 24 décembre 2018 au lundi 1^{er} janvier 2019 inclus
- le lundi de la Pentecôte

Si le nombre d'enfants inscrits est insuffisant (inférieur à 8), les responsables peuvent être amenés à fermer le centre ou annuler des activités extérieures pour une ½ journée ou plus.

Article 6 : INSCRIPTIONS/ANNULATION/MODIFICATION ET FONCTIONNEMENT

		PERISCOLAIRE	MERCREDIS	VACANCES
INSCRIPTIONS	Délai inscription	48h à l'avance	48h à l'avance	7 jours avant la date prévue
	PENALITES			
	Centre informé mais délai non respecté	1.50 € par enfant	1.50 € par enfant	1.50 € par enfant
	Centre non informé	3 € par enfant	3 € par enfant	3 € par enfant
ANNULATIONS	Délai annulation	48h à l'avance	48h à l'avance	7 jours avant la date prévue
	PENALITES			
	Centre informé mais délai non respecté	1.50 € par enfant	- 1.50 € par enfant - d'une journée complète : facturation complète d'1 journée - d'une ½ journée : facturation complète de la ½ journée selon l'inscription	- 1.50 € par enfant - d'une journée complète : facturation complète d'1 journée - d'une ½ journée : facturation complète de la ½ journée selon l'inscription
	Centre non informé	3 € par enfant	-3 € par enfant - d'une journée complète : facturation d'1 journée - d'une ½ journée : facturation complète de la ½ journée selon l'inscription	- 3 € par enfant - d'une journée complète : facturation complète d'1 journée - d'une ½ journée : facturation complète de la ½ journée selon l'inscription
MODIFICATIONS	Délai modification	48h à l'avance	48h à l'avance	7 jours avant la date prévue
	PENALITES			
	Centre informé mais délai non respecté	1.50 € par enfant	- 1.50 € par enfant - passage d'une journée complète à une ½ journée : facturation complète de la journée - passage d'une ½ journée à une journée complète : facturation complète de la journée + 1.50 € par enfant	- 1.50 € par enfant - passage d'une journée complète à une ½ journée : facturation complète de la journée - passage d'une ½ journée à une journée complète : facturation complète de la journée + 1.50 € par enfant
	Centre non informé	3€ par enfant	-3 € par enfant - passage d'une journée complète à une ½ journée : facturation complète de la journée - passage d'une ½ journée à une journée complète : facturation complète de la journée +1.5€ par enfant	- 3 € par enfant - passage d'une journée complète à une ½ journée : facturation complète de la journée - passage d'une ½ journée à une journée complète : facturation complète de la journée +1.5€ par enfant

En tant que centre de loisirs, les activités sont proposées à tous les enfants du centre.

L'inscription préalable est OBLIGATOIRE. Elle est à faire sur "le portail familles". Lien de connexion, identifiant et mot de passe sont à demander auprès du centre de Chavagnes.

Le programme d'activités est envoyé par mail aux familles via le centre ou les écoles.

Mercredis et vacances scolaires : possibilité d'inscription à la journée ou à la ½ journée avec repas.

Lors des activités extérieures, il n'y a pas de permanence assurée au centre.

Si la sortie est complète, nous serons dans l'obligation de refuser les derniers inscrits.

Aucune inscription ne sera prise par le biais de l'école.

Pour toute annulation/modification du **périscolaire de Chavagnes et pour les mercredis et vacances scolaires**, prévenir le centre de Chavagnes au 02 51 42 30 58 (répondeur) ou par mail : petits.loups@wanadoo.fr

Pour toute annulation/modification du **périscolaire de La Rabatelière et pour les mercredis**, prévenir le centre de La Rabatelière au 02 51 46 44 56 (répondeur) ou par mail : petits.loups.larabateliere@outlook.fr

Toutefois, rien ne sera facturé en cas d'annulation pour raison médicale (**obligation de fournir un justificatif ou copie de l'ordonnance avant la fin du mois concerné**).

Article 8 : EN CAS D'ACCIDENT

Le responsable appelle un médecin de préférence le médecin traitant de l'enfant ou bien il fait appel aux services d'urgence (pompiers, SAMU). Il prévient les parents ou éventuellement une autre personne désignée au préalable sur la fiche d'inscription.

Article 9 : MATERIEL

Les enfants devront respecter le matériel, les jeux et les locaux mis à leur disposition. En cas de détérioration ou dégradation, leurs parents devront en assurer la réparation.

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jeux de chez eux au centre.

Article 10 : ASSURANCE

L'association « Les P'tits Loups » a souscrit une assurance responsabilité civile. Celle-ci fonctionne dans le cadre des activités du centre de loisirs lorsqu'il y a une faute prouvée d'un responsable ou d'un encadrant. Par contre, si votre enfant se blesse seul lors d'une activité, la responsabilité civile de l'association n'est pas engagée. Pour couvrir ce risque, il faut que votre enfant soit couvert par une assurance responsabilité civile extrascolaire, ou par une assurance maladie complémentaire individuelle accident.

Article 11 : TARIFS ET PAIEMENTS

- La tarification est établie en septembre 2018 et peut-être modifiée en janvier 2019 pour les familles ayant un coefficient CAF inférieur à 900.
- **Ce sont les parents qui scannent à l'arrivée et au départ** et non les enfants.
- Une facture mensuelle est envoyée à chaque famille. Possibilité de payer par prélèvement, chèque bancaire, chèque vacances ou chèque CESU (**majoration de 3% liée aux frais de traitement**). **Les chèques CESU valables jusqu'au 31/01/2019 ne pourront être acceptés que jusqu'au 30/11/2018 par le centre.**
- Tout 1/4 heure commencé est dû.
- En cas de retard exceptionnel après 19h00, nous vous remercions de prévenir le centre. **Après 19h, le tarif est majoré de 1.50€ le ¼ d'heure par enfant.**
- **Une majoration pourra être appliquée sur les sorties. Elle vous sera communiquée sur les plaquettes.**
- En cas de paiement par chèque, le règlement est à **apporter au plus tard le 12 de chaque mois.**
- En cas de non paiement : l'association se réserve le droit d'engager des poursuites. Au bout de deux rappels, votre enfant sera automatiquement désinscrit du centre. Les frais sur prélèvements bancaires rejetés seront facturés aux familles concernées.
- Possibilité de prendre le petit déjeuner au centre (cacao, céréales, jus d'orange, produits laitiers, cracottes, beurre, confiture...) selon le tarif indiqué sur la grille tarifaire.
- Le goûter est préparé par le centre et est distribué à tous les enfants à partir de 16h45.

Article 12 : TRANSPORT SCOLAIRE (Chavagnes seulement)

Suivant la convention définie avec l'association de Transport Scolaire et la collectivité de Chavagnes, le centre accueillera tout enfant resté à la fin du circuit moyennant facturation (15 € la 1ère fois, puis au tarif en vigueur au centre pour les fois suivantes).

⇒ **Toute autre demande ou réclamation est à adresser à la Directrice du centre ou à la Présidente de l'association.**

-Directionlesptitsloups@outlook.fr
-Presidencelesptitsloups@outlook.fr

Je certifie exact les documents ci-dessous fournis pour l'inscription annuelle de mon enfant :

- Fiche d'inscription individuelle ou fiche famille et fiche enfant
- Fiche sanitaire ou fiche d'informations médicales

J'autorise la directrice à aller sur le site CAF PRO pour revoir en janvier mon quotient familial. Celui-ci doit être remis à jour obligatoirement.

« Lu et approuvé »

NOM PRENOM Date et signature des parents

Siège social

Accueil de loisirs « Les P'tits Loups »
Espace St Joseph
Impasse Louis de Cheigné
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
 02.51.42.30.58
Mail : petits.loups@wanadoo.fr